

Une convention entre la Ville de Montpellier et Free pour le développement du réseau « tout fibre optique » (FTTH) à Montpellier

Après le Japon, la Chine, la Corée du Sud et la Suède, la France s'apprête à franchir un nouveau saut technologique.

Ainsi, depuis plusieurs semaines, la Ville de Montpellier est en contact étroit avec l'opérateur de télécommunication Free, qui souhaite développer à Montpellier un réseau « tout fibre optique ». Appelé dans le jargon technique « FTTH » (Fiber to the home – Fibre à la maison), il permet de connecter directement chaque foyer à un réseau de fibre optique, largement plus performant que l'ADSL, desserte sur paire de cuivre, communément usitée aujourd'hui.

L'ADSL offre, aujourd'hui, un débit asymétrique, non garantis, puisque la performance varie en fonction de la distance entre le domicile et le central téléphonique et en fonction du nombre d'utilisateurs (et donc de l'heure de la connexion : heure de pointe ou heure creuse). Ces contraintes ne sont absolument pas sensibles pour le réseau à fibre optique. La FTTH a, en effet, pour avantage de proposer un débit minimum de 50 Mbits/s symétrique, soit le même débit en émission qu'en réception, quelle que soit la distance de l'abonné par rapport au central. Ces débits sont garantis par le prestataire et non partagés entre les abonnés. L'arrivée de la prise optique dans les foyers et dans les entreprises apparaît comme la solution capable d'offrir des usages multiservices de très haute qualité. Au moment où l'ADSL atteint ses limites face aux demandes croissantes de débit tant des particuliers que des professionnels, la mise en place du FTTH à Montpellier répond pleinement aux attentes des Montpelliérains. D'autant plus, que Free ambitionne de relier plus de 60 000 foyers et bureaux sur le seul territoire communal.

La Ville de Montpellier a anticipé ce déploiement en installant des fourreaux souterrains dans les nouveaux quartiers. La société Free louera les installations existantes, réduisant ainsi les investissements initiaux (soit près de 80% des coûts) et permettant un développement rapide d'un tiers de son réseau. En dehors de ces secteurs, Free souhaite construire ses propres infrastructures sur le domaine public routier communal. La société s'engage ainsi à installer 2,5 prises pour une prise intégrée aux fourreaux existants dans les nouveaux quartiers.

Ainsi, à court terme, les ZAC, telles que Malbosc, Antigone, Consuls de Mer, Richter et Jacques Cœur, seront équipées en réseau FTTH. Cela représente près de 15 000 logements, qui pourront bénéficier dès la fin de l'année 2007, d'un service à très très haut débit.

Des études de faisabilité seront réalisées durant l'été pour l'installation du FTTH dans l'Ecusson – secteur non câblé à ce jour – puis à l'automne pour l'ensemble du territoire communal.

La convention signée entre la Ville de Montpellier et la société Free impose à cette dernière, comme le prévoit l'autorité de régulation (ARCEP), de garantir l'ouverture de son réseau d'opérateur. Ainsi, des discussions sont d'ores et déjà engagées avec l'opérateur Numéricâble qui s'engagerait à passer, lui

aussi, à la fibre optique. De même, 9 Cegetel a également contacté la Ville de Montpellier afin d'étudier la potentialité de se développer sur le territoire communal.

Montpellier est la ville française la plus avancée – après Paris - dans les démarches d'installation d'un réseau à fibre optique aussi étendue avec Free. La Ville de Montpellier y voit un formidable défi dans le domaine de l'aménagement du territoire grâce à une attractivité numérique encore plus grande, essentielle pour le développement économique et social du territoire.